

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Novembre (28/11/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. André LENFANT, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine FANFELLE), **Adjoint**

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CAVALIE), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Abdelkader SELAM), M. Georges DESQUINES (représenté par Mme Christine LASSALLE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), M. Gérard VALLES (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), M. Gilles BENECH (représenté par M. Claude GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Colette ROLLET, **Conseillers Municipaux**

ETAIT ABSENT :

M. Guy ROQUEFORT, **Conseiller Municipal**

Mme Odile MARTY MOTHEs est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu Monsieur Le Maire et délibéré,

A L'UNANIMITE



Pour copie conforme
Moissac le 29 novembre 2013
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :